

PROGRAMME DE FINANCEMENT: DÉFI R et D EN SCIENCES DE LA VIE CQDM-OCE

Lignes directrices du programme

Les Centres d'Excellence de l'Ontario (OCE) et le CQDM, en collaboration avec le Life Sciences Ontario et BiopolisQuébec, travaillent ensemble pour soutenir des projets de R et D à travers le Corridor Québec-Ontario en sciences de la vie par le lancement du Défi R et D dans le secteur biopharmaceutique. Cette initiative ciblera des projets industrie-université qui visent le développement d'outils innovants et de technologies de pointe permettant d'accélérer le processus de découverte de médicaments et conduisant à des traitements plus sûrs et plus efficaces.

La combinaison des ressources et forces du corridor permettra à cette initiative de financement de créer un avantage concurrentiel pour le secteur en :

- Attirant des mandats de production des compagnies pharmaceutiques pour les PME dans les deux provinces ;
- Ouvrant la voie à des opportunités nouvelles et uniques pour des investissements, des partenariats et des collaborations à travers le Corridor.

Le financement d'OCE sera assuré par le programme ontarien "Industry Association R&D Challenge Voucher Program".

Comment fonctionne le financement

OCE et le CQDM financeront trois à quatre projets (d'une durée maximale de 3 ans) de recherche collaboratifs orientés vers le développement de nouveaux outils pour la recherche biopharmaceutique pouvant mener à des nouveaux procédés/services et ayant le pouvoir de faciliter la découverte ou le développement de nouveaux médicaments. Ce programme **n'est pas destiné à financer la recherche sur de nouveaux médicaments** pour des segments thérapeutiques spécifiques. Il vise plutôt à financer le développement de **technologies de pointe** ayant un impact fort et immédiat sur le processus de découverte et de développement de nouveaux traitements avec des applications dans plusieurs domaines thérapeutiques.

OCE et CQDM fourniront chacun un minimum de 125,000 \$ et jusqu'à 150,000 \$ par projet. Le partenaire industriel doit fournir des fonds de contreparties (2:1) en espèces et en nature. Par exemple, si OCE et le CQDM contribuent chacun de 125,000 \$, le partenaire industriel doit fournir 250,000 \$ en espèces et 250,000 \$ en nature au projet.

	Contribution par projet (\$)
OCE	125,000 - 150,000
CQDM	125,000 - 150,000
OCE, CQDM	250,000 - 300,000
Contribution en espèces par le(s) partenaire(s) industriel(s)	250,000 - 300,000
Contribution en nature par le(s) partenaire(s) industriel(s)	250,000 – 300,000
Total	750,000 - 900,000

	Total des contributions au programme (\$)
OCE	500,000
CQDM	500,000
Contributions (en espèces et en nature) par le(s) partenaire(s) industriel(s)	2, 000,000
Total	3, 000,000

Agenda de recherche

L'agenda de recherche inclut **tous les secteurs scientifiques et techniques** connexes à la R et D du médicament et **toutes les disciplines** pouvant mener à la création de nouvelles technologies de pointe, d'outils informatiques et dispositifs médicaux pour la recherche biopharmaceutique. Les champs d'application incluent (sans limitation): les sciences biologiques et de la santé, la chimie, l'ingénierie, les nanotechnologies, les sciences informatiques, les appareils médicaux, l'imagerie, les biocapteurs, les systèmes de dépistage in silico et in vitro, et l'amélioration des modèles animaux de maladies pertinentes.

Seuls les projets ayant une mise en application bien définie à court terme et ayant un potentiel d'impact significatif sur la recherche biopharmaceutique seront financés dans le cadre de ce programme.

Les dépenses admissibles

- La méthodologie expérimentale
- Les tests et analyses de laboratoire
- Le développement du personnel hautement qualifié (PHQ)
- Les salaires et avantages sociaux non versés par les institutions publiques, y compris, mais non limité aux étudiants (de premier cycle et cycles supérieurs), post-doctorants et technologues. *(Les salaires des chercheurs principaux ne sont pas pris en charge par ce financement).*
- Les frais de sous-traitance
- Les matériaux et fournitures
- Les frais d'inscription aux conférences, ainsi que les déplacements, et hébergement associés
- La gestion de projet
- Les coûts de propriété intellectuelle associés à la demande de brevet
 - o Seulement éligibles pour les fonds du CQDM
- Les coûts administratifs (frais généraux) :
 - o CQDM jusqu'à 15 %
 - o OCE jusqu'à 35 %

Les critères d'admissibilité

Ce programme vise à soutenir la créativité et l'innovation, et met l'accent sur les efforts multidisciplinaires et de collaboration entre les institutions universitaires et les organisations privées. Chaque projet doit générer des livrables clairs ayant des applications immédiates dans le processus de découverte et/ou de développement du médicament ainsi qu'être hautement innovant avec un fort potentiel d'impact sur la recherche biopharmaceutique.

Bien que non obligatoire, les projets impliquant des collaborations entre les organisations universitaires et le secteur privé sont d'une grande importance pour ce programme. Par conséquent, les partenariats public / privé seront privilégiés dans le processus de sélection

Admissibilité de l'institution universitaire

Pour être admissible au financement, la recherche doit être effectuée dans l'un des établissements d'enseignement suivants en Ontario et/ou au Québec :

- Les universités
- Les collèges
- Les hôpitaux affiliés à des universités
- Les institutions de recherche universitaires publiques ou affiliées à des universités

Admissibilité des partenaires industriels

Pour être admissible au financement, la recherche doit être effectuée dans l'un des organismes privés suivants en Ontario et/ou au Québec:

- Pour les partenaires industriels à but lucratif :
 - o Les PME et les sociétés en démarrage (domaine des sciences de la vie ou en biotechnologie, biopharmaceutique, instrumentation médicale, diagnostic, ingénierie, imagerie ou des sociétés de recherche sous contrats (CRO))
 - o Les sociétés multinationales ne sont pas admissibles à un financement direct, mais sont admissibles à contribuer en espèces et en nature.
- Les organismes à but non lucratif qui ont des activités importantes en recherche (***admissibles au financement du CQDM seulement***)
- Les partenaires industriels doivent pratiquer des activités de R et D en Ontario et/ou au Québec et prévoient commercialiser les innovations générées en Ontario et au Québec

Admissibilité des projets

- Les projets sont dans le secteur de la santé et génèrent de nouveaux procédés, produits, services qui facilitent la génération de technologies pour la découverte de médicaments et qui bénéficient à l'industrie pharmaceutique
- Les partenaires du projet démontrent une étroite collaboration industrie-université
- L'innovation a un impact économique sur l'industrie pharmaceutique en Ontario et au Québec
- Les projets montrent un potentiel élevé de commercialisation et un bon retour sur investissement pour les partenaires du projet
- Les projets de R et D doivent exploiter les capacités uniques de l'équipe universitaire et être non compétitif avec les capacités du secteur privé en Ontario et/ou au Québec

Les participants doivent coopérer et fournir des rapports de progrès scientifiques chaque année (au minimum) ainsi que des rapports financiers à OCE et au CQDM.

La propriété intellectuelle découlant du projet sera gérée conformément à l'Accord

Politique de licence

La PI issue de la recherche financée par ce programme appartiendra aux chercheurs et à leurs institutions respectives. Une option de licence non exclusive (sans royauté) sera accordée aux partenaires industriels du CQDM pour l'utilisation des résultats issus du projet uniquement aux fins de recherche et de développement. Une option de licence pour utiliser la PI préexistante devra également être accordée aux partenaires industriels du CQDM, si cela s'avère nécessaire à l'utilisation des résultats. Si tel est le cas, une considération financière pour la PI préexistante pourrait être négociée entre les parties. Les partenaires industriels du CQDM n'obtiennent aucun droit de commercialiser la PI issue du projet de recherche ou la PI préexistante.

Une entente de recherche devra être signée entre le CQDM et les entités de recherche au plus tard 3 mois après l'annonce de la sélection finale des projets. L'entente de recherche devra inclure entre autres les éléments suivants.

- Une description claire du projet incluant les principales étapes, jalons, livrables et le rôle de chaque investigateur
- Un budget détaillé et le calendrier des paiements (trimestriels) incluant la portion prévue pour chaque entité de recherche
- L'engagement des entités de recherche et des chercheurs à réaliser le projet de recherche
- Les principaux termes de l'option de licence en faveur des partenaires industriels du CQDM pour l'utilisation des résultats issus du projet (et de la PI préexistante, le cas échéant) aux fins de R et D
- Les principales représentations et garanties des entités de recherche incluant notamment les droits, consentements et approbations nécessaires à la réalisation du projet de recherche
- Les conditions liées à la divulgation et à la publication des résultats
- Les obligations de confidentialité

Suivi des projets financés

Pour tous les projets financés, un gestionnaire de projets devra être identifié par les candidats retenus. Cette personne sera responsable de la coordination de tous les rapports financiers (trimestriels) et les rapports scientifiques d'étape (semi-annuels). Le CQDM fera le suivi du projet, et les déboursements seront conditionnels à la progression satisfaisante du projet, à l'atteinte des jalons et au respect du budget.

Ce programme est conçu pour les chercheurs intéressés à établir des liens étroits avec l'industrie biopharmaceutique. À cet égard, tous les projets financés se verront assigner des mentors de l'industrie biopharmaceutique ayant de l'expérience dans le processus de découverte et développement du médicament. Les mentors sont des scientifiques séniors provenant des partenaires pharmaceutiques du CQDM qui appuieront les investigateurs afin d'aligner le projet de recherche avec les besoins de l'industrie en leur apportant l'expertise et les ressources nécessaires au succès du projet.

Avantages pour les partenaires du projet

Entreprises privées:

- L'accès à de nouveaux talents et aux chercheurs universitaires bien établis

- L'identification de solutions novatrices et commercialisables qui répondent aux défis actuels de l'industrie
- L'accès rapide et abordable d'une main-d'œuvre qualifiée
- L'augmentation de la productivité et du revenu
- L'augmentation de la visibilité de l'entreprise et sa marque

Universités:

- L'accès à des défis passionnants liés à l'innovation et l'opportunité de faire de la recherche de pointe
- L'augmentation de la visibilité de l'équipe dans les milieux de recherche universitaire et industrielle
- La création de propriété intellectuelle
- L'établissement de relations avec des entreprises privées de l'industrie

Étudiants:

- L'expérience industrielle
- L'amélioration des compétences avec de la formation et du développement en matière de R et D
- L'établissement de relations avec des entreprises privées bien établies
- L'utilisation de connaissances et d'idées nouvelles pour résoudre les défis industriels liés à l'innovation

Comment faire une demande

OCE et le CQDM lancent conjointement un appel de propositions dans le cadre du Défi R et D en sciences de la vie CQDM-OCE et invitent les candidats éligibles à préparer une demande avec l'aide d'un gestionnaire en développement des affaires chez OCE. Les candidats doivent soumettre une demande par l'entremise du système de gestion de l'information d'OCE (MIS). Cette demande doit être accompagnée d'une lettre d'engagement du(es) partenaire(s) industriel(s) signée comprenant les éléments suivants:

- L'appui au projet et l'adhésion aux conditions de ce dernier
- Les raisons d'implication dans la collaboration
- Les bénéfices prévus suite aux résultats du projet
- L'effort nécessaire pour exploiter les résultats en Ontario
- Les bénéfices économiques pour l'Ontario et le Québec et/ou sur le système de la santé et le délai de temps anticipé pour l'obtention de ces bénéfices
- L'interaction prévue du personnel industriel avec les chercheurs universitaires
- La contribution aux coûts directs de la recherche (en espèces et en nature)
- Dans le cas d'une petite entreprise, il est recommandé d'inclure le profil de l'entreprise

L'application de l'OCE sera initiée par un gestionnaire en développement des affaires chez OCE par l'entremise du système MIS. Le formulaire d'application sera disponible dans le système MIS d'OCE.

Échéancier

<u>Date</u>	<u>Étapes d'application</u>
29 octobre 13	Appel d'offres

28 novembre 13	Événement de partenariat Québec-Ontario
6 janvier 14	Soumission de l'application initiale (incluant un formulaire d'application signé et une lettre de soutien par le partenaire industriel)
27 janvier 14	Évaluation des applications initiales par un comité conjoint (incluant des représentants d'OCE, du CQDM et des experts industriels)
29 janvier 14	Les candidats sélectionnés sont informés et invités à soumettre une demande complète
24 février 14	Soumission de l'application finale (incluant l'application mise à jour et les termes et conditions)
26 février 14	L'application finale est soumise à l'examen scientifique par les pairs. L'analyse des risques sera effectuée en parallèle (CQDM)
31 mars 14	Évaluation des applications complètes par le comité consultatif scientifique qui fait ses recommandations au conseil d'administration du CQDM
17 avril 14	Recommandation finale du conseil d'administration du CQDM
20 avril 14	Évaluation des applications admissibles et approbation par le comité IRP d'OCE
28 avril 14	OCE et le CQDM informent conjointement les requérants
Partir du 1er août 14	Début des projets

Processus décisionnel

La sélection des projets se fera dans le cadre d'une compétition en 2 étapes. Les candidats présenteront une demande initiale qui sera examinée par un comité conjoint consultatif composé de représentants d'OCE et du CQDM ainsi que d'experts industriels. Seuls les candidats dont la demande initiale aura été retenue seront invités à soumettre une demande complète. L'évaluation scientifique des demandes complètes sera faite par un comité international d'experts externe à OCE et au CQDM. Les critères suivants seront utilisés pour l'évaluation:

- Excellence scientifique
- Créativité et caractère innovant
- Compétitivité dans le domaine scientifique du projet
- Faisabilité d'exécuter le projet dans les délais et le budget alloués
- Livrables, jalons et échéancier bien définis
- Potentiel d'application en recherche sur le médicament:
 - impact immédiat sur la découverte ou le développement du médicament;
 - capacité à répondre à des besoins non comblés.

- Parcours des candidats (chercheur principal et co-chercheurs)
- Aspect multidisciplinaire et multi-organisationnel des candidatures
- Complémentarité des partenaires

Après l'évaluation scientifique par les pairs, les demandes seront transmises au conseil consultatif scientifique d'OCE et du CQDM qui présentera ses recommandations au conseil d'administration du CQDM. Le conseil d'administration du CQDM fera sa sélection finale et la soumettra pour l'approbation finale au comité IRP d'OCE.

L'OCE et le CQDM informeront conjointement les candidats dont le projet aura été sélectionné.

Évaluation des risques

En parallèle, au moment de la soumission de la demande complète pour l'évaluation scientifique par les pairs, l'OCE et le CQDM évalueront les aspects liés à la propriété intellectuelle, les problèmes éthiques potentiels, l'information corporative (pour les sociétés privées) ainsi que les risques potentiels qui pourraient compromettre la réalisation du projet de recherche. En outre, étant donné que ce programme de financement implique des projets d'envergure orientés vers des résultats applicables qui nécessiteront des ressources pluridisciplinaires, l'aspect de la gestion du projet sera également un critère important dans l'évaluation.

Termes et Conditions

En soumettant l'application, vous acceptez les termes suivants:

1. Accord

Les candidats sélectionnés, les partenaires, le CQDM et OCE concluront un Accord (« l'Accord ») avant le début du projet. L'accord contiendra toutes les conditions qui régissent la relation entre les parties et le fonctionnement du projet.

2. Termes de la subvention

La subvention sera tenue à respecter les conditions énoncées dans l'Accord.

3. Date de début

Les bénéficiaires des subventions devront commencer leur projet dans les 90 jours suivant l'acceptation du financement, conformément à l'Accord. Par conséquent, l'Accord devra être pleinement exécuté dans les 90 jours de la subvention.

4. Utilisation approuvée de la subvention

La subvention ne peut être utilisée que dans le cadre du travail tel que décrit dans l'application sélectionnée adhérant spécifiquement à l'Accord.

5. Rapports

Les rapports décrits dans l'Accord seront régis par des termes relatifs à la divulgation continue et aux obligations de déclaration, incluant entre autres les éléments suivants :

- Soumission de rapports financiers et scientifiques d'étape décrivant l'avancement du projet ainsi qu'un rapport final à l'achèvement du projet.
- Pour la durée du projet et pendant une période de sept ans par la suite, les bénéficiaires du programme doivent tenir des registres précis et complets des activités liées au projet

financé. Tous les dossiers requérant d'être tenus en vertu du présent Accord sont sujets à l'*acte de protection des renseignements personnels et des documents électroniques (Canada) (PIPEDA)*, étant directement lié à, et étant nécessaire pour le programme. Les informations peuvent être trouvées sur le site web du CQDM ou le site web d'OCE.

- Au cours des cinq années suivant l'achèvement de la subvention, le CQDM / OCE peuvent recueillir des renseignements sur les impacts et les résultats découlant de la subvention, comme des produits et processus nouveaux ou améliorés, la propriété intellectuelle générée, les nouveaux clients, les ventes nouvelles ou accrues, la capture du marché et d'autres résultats significatifs.

6. Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle générée au cours du projet respectera les principes de l'Accord. Cela devrait inclure des scénarios tels que la génération d'une nouvelle PI dans le cadre du projet subventionné par le présent programme. Une entente de propriété intellectuelle devra être en place entre les partenaires du projet avant l'exécution de l'Accord.

7. Mention de l'appui des organismes de financement

Toutes les publications, présentations et messages publics découlant de ce projet doivent mentionner le soutien du CQDM et d'OCE.

8. Information publique

Le CQDM et OCE se réservent le droit de publier et/ou diffuser des informations non confidentielles concernant leurs subventions. En tant qu'organismes publics, le CQDM et OCE sont régis par l'*acte de protection des renseignements personnels et des documents électroniques (Canada) (PIPEDA)*. Ce faisant, le CQDM / OCE ne communiqueront pas les données personnelles des bénéficiaires de subventions à quiconque en dehors de l'organisation du CQDM / et d'OCE.

9. Changements et résiliation

Il est entendu que les récipiendaires de la subvention devront atteindre les jalons du projet tel que décrit dans la demande. Toutes les modifications substantielles doivent être approuvées par le CQDM / OCE et doivent rester compatibles avec l'intention générale de la subvention accordée. Le CQDM / OCE doivent également être informés si le projet est terminé par l'un des partenaires. L'omission de remplir tous les documents requis peut entraîner le remboursement de la subvention et l'entreprise pourrait être jugée inadmissible à appliquer pour un financement futur du CQDM / OCE.

Pour appliquer au Défi R et D en sciences de la vie CQDM-OCE, communiquez avec votre directeur au développement des affaires :

OCE :

John Fielding, Directeur au développement des affaires : john.fielding@OCE-ontario.org

CQDM :

Judith Caron, Directrice des programmes: jcaron@cqdm.org

Helen Loughrey, Directrice principale, affaires scientifiques : hloughrey@cqdm.org

Pour plus d'informations, S.V.P., contacter :

OCE :

Nicole Mihai, gestionnaire des programmes: nicole.mihai@OCE-ontario.org

CQDM : Judith Caron, Directrice des programmes: jcaron@cqdm.org

Helen Loughrey, Directrice principale, affaires scientifiques : hloughrey@cqdm.org